

## Formulaire du Rapport d'achèvement du projet

Numéro du FMV :	FMV 15130
Nom du bénéficiaire :	Ville de Montréal – Arrondissement Saint-Laurent
Coordonnées complètes de la personne-ressource principale :	<b>Stéphane Boutin</b> , conseiller en planification Division de l'environnement et de la protection du territoire Direction des travaux publics Arrondissement de Saint-Laurent - Ville de Montréal 13 001, boulevard Cavendish Montréal (Québec) H4R 2G5 Tél. : 514 855-6000 poste 4432 Télééc. : 514 855-6202 Courriel : sboutin2@ville.montreal.qc.ca
Date du rapport :	2017-11-01

### 1. Résumé de l'initiative

*a. Veuillez décrire brièvement le plan préparé dans le cadre de cet exercice de planification.*

Le Plan local de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) 2016-2020 (Plan) de l'arrondissement de Saint-Laurent (Arrondissement) constitue la troisième étape du programme Partenaires pour la protection du climat (PPC) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM). Le Plan se décline en deux volets. Il a été élaboré à la suite de la réalisation d'un premier inventaire des émissions de GES de l'entité municipale (volet corporatif) et de celles de l'ensemble de la collectivité laurentienne (volet collectif). En plus d'un mot du maire de l'arrondissement, d'une mise en contexte et d'un portrait de l'arrondissement, le Plan présente la démarche de l'administration locale, ainsi que l'inventaire des émissions de GES et les cibles de réduction établies dans le cadre des étapes 1 et 2 du programme PPC. Le volet corporatif comprend 20 actions à réaliser d'ici 2020, et le volet collectif en comprend 30. Le Plan offre également un aperçu de la stratégie de mise en œuvre et de suivi des progrès avant de conclure par une réflexion sur la démarche. Une liste des actions à caractère environnemental réalisées entre l'année de référence de l'inventaire (2010 pour le volet corporatif et 2009 pour le volet collectif) et 2015 est ajoutée en annexes.

*b. Dans quel but ce plan a-t-il été dressé? Que voulait réaliser le bénéficiaire et pourquoi?*

Le Plan représente la pièce centrale au cœur d'une démarche de lutte aux changements climatiques entreprise en 2013 par l'administration municipale. Cette démarche s'inscrit en droite ligne avec le virage environnemental lancé par l'Arrondissement en 2004. Comme son nom l'indique, le Plan comprend des actions qui visent à atténuer les changements climatiques en réduisant les émissions de GES. Saint-Laurent a donc lancé cette démarche en vue d'améliorer la qualité de l'air et de réduire les émissions de GES dans le cadre des objectifs de son Système de gestion environnementale (SGE) certifié ISO 14001. De plus, le Plan permettra également de pratiquer une gestion plus responsable des ressources (p. ex. par l'implantation de la collecte des matières organiques dans les immeubles de 9 logements et plus) et d'améliorer encore davantage

la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts sur son territoire.

- c. *Si l'auteur principal de la demande n'est pas une municipalité, expliquez brièvement pourquoi il a entrepris cette initiative.*

Saint-Laurent est le premier arrondissement de Montréal à devenir « Partenaire pour la protection du climat ». L'élaboration de son propre inventaire et plan local de réduction des émissions de GES permet aussi à l'Arrondissement de devenir le tout premier au Québec à se lancer dans une telle démarche adaptée et spécifique à son contexte local. Par ailleurs, Saint-Laurent est un arrondissement populeux (plus de 100 000 résidents) connaissant une très forte croissance démographique depuis plus de 10 ans, et qui compte un grand nombre d'industries, de commerces et d'institutions (plus de 5 000 places d'affaires et plus de 105 000 travailleurs y transitent chaque jour).

Cette réalité fait en sorte que l'Arrondissement est confronté à des défis de taille liés directement ou indirectement aux changements climatiques et à la protection de l'environnement en général, notamment en matière de transport, d'utilisation de l'énergie et de gestion du territoire. C'est pourquoi Saint-Laurent a décidé d'entreprendre une démarche volontaire et indépendante de réduction des émissions de GES dans le but, d'une part, d'obtenir un portrait plus précis de ses émissions et de sa contribution au sein du territoire de l'agglomération de Montréal et, d'autre part, de se doter d'outils pour s'attaquer à ces défis. La volonté politique des élus a en outre servi de catalyseur pour la décision initiale de lancer la démarche.

- d. *Veillez résumer les activités réalisées dans le cadre de cette initiative, conformément à l'Annexe A. Expliquez brièvement comment le plan a été préparé (quelle a été l'approche retenue pour répondre aux objectifs de la collectivité)? Veillez décrire les processus de consultation publique qui se sont déroulés dans le cadre de l'élaboration du plan.*

En amont de la démarche, dans le cadre du SGE et de la certification ISO 14001 de l'administration laurentienne, un comité de travail sur la réduction des émissions atmosphériques a été créé en 2014, avant d'être élargi en 2016 pour inclure à la fois des membres permanents et invités qui représentent chacun des aspects importants (unités administratives, partenaires internes et externes, etc.) du fonctionnement corporatif et collectif de Saint-Laurent. Ce comité, maintenant axé sur la réduction des émissions de GES, s'est rencontré à plusieurs reprises entre janvier et mai 2017 afin de discuter spécifiquement des étapes de la démarche et de recueillir les idées, les opinions et les commentaires des intervenants, en plus d'obtenir une validation des actions retenues. De nombreuses rencontres individuelles ont également eu lieu afin d'établir des concordances entre les activités et les actions des autres plans en élaboration au sein de l'arrondissement. De plus, une firme externe a été embauchée pour accompagner Saint-Laurent dans sa démarche, réaliser les inventaires corporatif et collectif et établir les cibles de réduction. La firme a également apporté son soutien à l'établissement d'une

liste d'actions passées, en cours et prévues, et elle a quantifié les réductions potentielles de GES. Enfin, après la rédaction et la mise en page du plan, la cascade de validation administrative a été lancée (comité de travail, comité de direction, comité plénier et enfin séance du conseil d'arrondissement).

En parallèle, l'Arrondissement a réalisé en 2016 une vaste consultation citoyenne afin de connaître les aspirations de la communauté en matière de développement durable. Cette initiative, qui s'est déroulée en trois volets (consultations publiques, sondage direct auprès des citoyens et sondage en ligne) a stimulé la mobilisation citoyenne pour l'amélioration de la qualité de vie et la réduction de l'empreinte écologique. Le volet changement climatique a été une des thématiques privilégiées lors de cette consultation.

Des consultations (internes et externes) ont également eu lieu sur deux thématiques spécifiques : la création de corridors de biodiversité (réduction des îlots de chaleur, captation de GES) et les déplacements (optimisation des déplacements, transport actif et collectif). Finalement, l'Arrondissement a également réalisé des consultations internes pour produire en 2016 un Plan d'adaptation aux changements climatiques intégré au Plan de l'agglomération de Montréal, en plus de toutes les rencontres individuelles avec les porteurs du dossier dans les diverses unités administratives de l'Arrondissement. L'ensemble de ces consultations a d'ailleurs contribué à la production de cinq plans locaux (y compris ce Plan) – appelés la *Vision intégrée du Saint-Laurent de demain*, et dont les actions se conjuguent pour contrer les changements climatiques.

*e. Des modifications importantes ont-elles été apportées ou sont-elles prévues quant à l'étendue ou au coût du Projet décrits dans l'Accord?*

Non, aucune modification importante n'a été apportée au projet.

*f. Quel a été le coût de l'élaboration du plan et comment a-t-il été payé?*

Le coût total de l'élaboration du Plan s'élève à 157 699 \$ et a été payé de trois façons selon le type de dépense : (a) en honoraires professionnels, (b) en nature (salaires et charges sociales), et (c) en matériel et frais divers.

*g. Environ combien de temps a-t-il fallu (en mois) pour dresser le plan?*

Le Plan a nécessité environ huit mois de travail (une fois que l'inventaire fut terminé), dont cinq mois intensifs pendant lesquels le comité s'est rencontré régulièrement, les actions ont été choisies et le texte a été rédigé.

- h. Quel est le lien entre ce plan et les plans, pratiques, lignes directrices ou politique de la municipalité qui sont en place, et comment contribue-t-il aux objectifs de développement durable de la municipalité?*

La lutte aux changements climatiques fait partie des priorités de l'Arrondissement, ce qui se reflète dans ses priorités 2014-2017 et 2018-2021 (lesquelles n'ont pas encore été rendues publiques). De plus, la réduction des émissions de GES fait partie du Plan local de développement durable 2016-2020 (ainsi que des plans antérieurs). Plus spécifiquement, le Plan s'insère dans la suite de la production de l'inventaire en deux volets des émissions de GES. Par les actions qui ont été et seront mises en œuvre, l'Arrondissement pourra évaluer les résultats de ces efforts avec les résultats qui seront évalués pour 2017 (en 2018) et pour 2020 (en 2021). De plus, cette stratégie en amont de la lutte aux changements climatiques s'arrime à la stratégie en aval qui se retrouve dans le Plan local d'adaptation aux changements climatiques. Enfin, tous ces éléments sont en lien étroit avec d'autres plans de l'Arrondissement qui contribuent à la lutte aux changements climatiques, notamment le Plan de foresterie urbaine, le Plan fraîcheur et le Plan local de déplacements.

## **2. Profil de la collectivité**

- a. Veuillez brosser un portrait succinct de la collectivité visée par le plan (population, zone géographique, démographie et ses facteurs économiques généraux).*

Situé au cœur de l'île de Montréal, Saint-Laurent s'étend sur plus de 43 km<sup>2</sup> et compte quelque 105 000 habitants. Avec une croissance démographique dépassant 10 % (par rapport à environ 2 % pour l'ensemble de la métropole), sa population a connu un bond de 30 % depuis 2001. Saint-Laurent entretient un lien étroit avec l'immigration, où 165 communautés culturelles sont représentées. L'Arrondissement accueille aussi 107 000 travailleurs, soit un nombre supérieur à celui de ses habitants. Véritable locomotive économique avec ses 5 000 places d'affaires, Saint-Laurent constitue le deuxième pôle d'emplois de la région métropolitaine après le centre-ville de Montréal et possède le plus grand parc technologique au Canada, soit le Campus Saint-Laurent de Technoparc Montréal.

- b. Veuillez indiquer brièvement la taille et la structure de l'administration municipale, et le nombre approximatif d'employés municipaux à temps plein.*

L'Arrondissement compte 879 employés actifs en date d'août 2017. La structure comprend une direction générale d'arrondissement et 5 directions, 14 divisions, 12 sections et 5 autres départements. La Division de l'environnement et de la protection du territoire de Saint-Laurent, qui a lancé la démarche sur les GES, est d'ailleurs la plus grande division de l'environnement de toute l'agglomération de Montréal.

### 3. Qui sont les membres de l'équipe?

a. *Veillez indiquer brièvement l'identité des personnes ayant pris part à l'élaboration du plan et leur appartenance respective, sans omettre les employés et les responsables municipaux qui ont encadré ce processus, et tous les consultants qui y ont contribué.*

Il s'agit d'un projet hautement inclusif auquel un très grand nombre de personnes ont participé. Par ordre alphabétique, les auteurs principaux sont :

- **Charles Beaudette**, conseiller en planification à la Division environnement et protection du territoire (DEPT) qui a quitté son poste en juin 2017
- **Marilou Deschênes**, agente de protection en environnement à la DEPT
- **Pascale Giroux-Denis**, à ce moment stagiaire en environnement et maintenant agente de protection en environnement à la DEPT
- **Macarena Lobos**, chargée de communication à la Division des communications et des relations avec les citoyens (DCRC)
- **Laurence Tacquet**, agente de protection en environnement à la DEPT.

Les personnes suivantes ont aussi apporté une contribution importante :

- **Gaby Beaulac**, chef de la DEPT
- **Myrna Bettati**, infographiste à la DCRC
- **Stéphane Boutin**, conseiller en planification à la DEPT
- **Jacinthe Daprato**, conseillère en planification à la DEPT
- **Bryan Wang**, graphiste à la DCRC.

Outre les auteurs et contributeurs principaux mentionnés ci-dessus, et toujours par ordre alphabétique, le Comité de travail sur la réduction des émissions de GES est constitué de membres désignés des diverses unités administratives :

- **Héloïse Bélanger**, agente de protection en environnement à la DEPT
- **Chakib Benramdane**, conseiller en planification à la Division parcs et espaces verts (DPEV)
- **Ramdane Boucher**, chef intérimaire de la Division actifs immobiliers et éclairage des rues (DAIER)
- **Khalifa Bouikni**, agent technique en mécanique du bâtiment à la DAIER
- **Réal Gaudet**, contremaître en électricité à la DAIER
- **Marie-Claude Gauthier**, chef de la Division urbanisme (DU)
- **Patrick Laforest**, chef de la DPEV
- **Éric Lagacé**, chef de la Division loisirs et développement social
- **Dang Nguyen**, chef de la Division études techniques et ingénierie
- **Dominique Paquin**, chef de la Division voirie
- **Caroline Racette**, conseillère en ressources humaines à la Division ressources humaines
- **Pooya Rafiee**, chef de la Section circulation et transport
- **Antoine Saint-Laurent**, conseiller en aménagement à la DU
- **Philippe Saint-Vil**, chef de la Division planification et soutien aux opérations du Service matériel roulant et ateliers (Ville de Montréal)
- **Éric Sigouin**, chef de la Division sports et installations.

Des partenaires externes ont aussi pris part à la démarche :

- **Isabelle Audet**, conseillère technique chez Enviro-accès
- **Mathieu Muir**, directeur de projet chez Enviro-accès
- **Josée Chiasson**, directrice générale de Développement économique Saint-Laurent
- **Sophie Mainville**, commissaire au développement économique chez Développement économique Saint-Laurent
- **Guy Déziel**, directeur de VertCité
- **Philippe Marchand**, coordonnateur de projets chez VertCité
- **Josiane Paradis**, chargée de projet chez MOBA/Mobilité alternative.

b. *Avez-vous un chargé de projet qui a joué un rôle clé dans la réalisation du plan? Dans l'affirmative, veuillez préciser son nom, son titre et ses coordonnées, et décrire son rôle dans l'élaboration du plan.*

Deux personnes ont agi à titre de coordonnateur du projet : Stéphane Boutin et, en relève, Charles Beaudette, sous la supervision de la chef de division Gaby Beaulac. Cependant, ce Plan émerge d'un travail d'équipe remarquable. Plusieurs personnes ont joué un rôle clé, tour à tour. Elles sont nommées comme auteurs du document dans la question précédente.

#### **4. Retombées environnementales, économiques et sociales**

a. *Quels sont les buts, objectifs et cibles environnementaux prévus par le plan?*

L'objectif de ce Plan est de réduire les émissions de GES sur le territoire de l'Arrondissement. Chaque action a été identifiée afin d'atteindre cet objectif. Pour chaque action, des indicateurs de performance ont été établis et seront suivis et évalués quant à leur retombée en réduction d'émissions de GES.

b. *Quels sont les buts, objectifs et cibles sociaux prévus par le plan?*

Le Plan, par son objectif principal, vise aussi à protéger les citoyens des impacts négatifs dus aux changements climatiques. De plus, l'intégration des citoyens et du personnel de l'Arrondissement dans le processus d'élaboration du Plan vise leur appropriation de celui-ci. Par l'effet convergent des différents plans produits par l'Arrondissement, l'objectif est aussi de créer un milieu de vie de qualité pour les citoyens.

c. *Quels sont les buts, objectifs et cibles économiques prévus par le plan? (Mentionner toutes les économies prévues en raison de gains d'efficacité opérationnelle prévues dans le plan.)*

Ces calculs n'ont pas été réalisés. L'Arrondissement doit faire cet exercice pour 2016 et les années subséquentes.

## 5. Résultats et prochaines étapes

### a. *De quelle façon votre collectivité utilisera-t-elle le plan? (Quelles suites seront données au plan maintenant qu'il est achevé?)*

Il est à noter que l'Arrondissement a déposé et présenté simultanément les cinq plans suivants, à la suite d'une analyse en profondeur des aspirations et des orientations stratégiques de l'entité municipale et de la collectivité laurentienne :

- Plan local de développement durable 2017-2020
- Plan local de déplacements
- Plan local de développement culturel 2018-2021
- Plan d'action intégré en développement social 2017-2021
- Plan local de réduction des émissions de gaz à effet de serre 2016-2020.

Un des objectifs du Plan local de réduction, notamment par le biais des consultations publiques, est d'établir un pont avec les citoyens en vue de stimuler l'implication et la participation citoyenne. Les Laurentiens peuvent ainsi profiter de quelques subventions, participer à des conférences et des activités de sensibilisation, et profiter d'un réseau de transport actif et communautaire bonifié grâce au Plan. Par ailleurs, l'Arrondissement envisage la possibilité de participer à l'initiative communautaire Carrefour climatique (Climate Hub) de l'organisme Réalité Climatique Canada, très axée sur la mobilisation de citoyens engagés pour la lutte aux changements climatiques.

### b. *Comment le plan sera-t-il mis en œuvre?*

Les responsables dans les différentes unités administratives ont été rencontrés au cours de l'élaboration et ils ont approuvé la liste finale des actions incluses dans le Plan qui concernent leur unité. Ils sont responsables de mettre en œuvre les actions qui touchent à leurs activités selon l'échéancier indiqué dans le Plan. La procédure de mise en œuvre diffère donc d'une unité à l'autre. La procédure pour les actions relevant de la DEPT consiste à créer une fiche descriptive pour chacune des actions qui établit un responsable attribué et un échéancier. Un suivi régulier sera effectué auprès de chaque unité administrative par la DEPT afin d'évaluer les progrès et les opportunités d'amélioration. Un tableau de suivi du Plan sera élaboré pour rendre compte régulièrement de l'avancée de celui-ci auprès du Comité de direction et des élus.

Il a aussi été envisagé de mettre sur pied un comité de travail élargi commun aux cinq plans sectoriels. Ce comité commun sera constitué de responsables de l'ensemble des unités administratives dont le rôle serait de réaliser un suivi exhaustif des cinq plans simultanément (dans le but de réduire les doublons de travail au niveau du suivi et de la reddition de comptes). Le comité devrait voir le jour d'ici la fin 2017.

### c. *Prévoyez-vous modifier les opérations, les politiques ou les programmes municipaux dans la foulée de l'élaboration du plan? Veuillez décrire ces changements.*

Depuis plus d'une douzaine d'années, l'Arrondissement est très proactif en matière de protection de l'environnement, de la biodiversité et maintenant de la lutte au changement climatique. Par exemple, l'administration modifie graduellement ses

règlements afin de les rendre plus durables, elle s'est dotée d'une politique environnementale dans le cadre de l'instauration de son SGE et elle offre à ses employés des rabais sur les tarifs de transport en commun. Cependant, bien que la vision de l'administration soit partagée à tous les niveaux, de nombreuses initiatives et mesures sont encore faites « à la pièce », de façon non coordonnée. L'établissement du SGE et éventuellement d'une Directive sur la gestion environnementale appliquée à l'échelle de tout l'Arrondissement, ainsi que la mise en œuvre du Plan permettront de passer à un mode plus coordonné, avec une vision globale et une connectivité plus optimale entre les nombreuses initiatives. Ainsi, l'élaboration du Plan est un grand pas dans cette direction et s'inscrit dans une démarche globale particulièrement efficace.

## **6. Leçons apprises et partage des connaissances**

- a. *Si on prévoyait élaborer à nouveau ce type de plan, que ferions-nous différemment et pourquoi?*

L'idée de bâtir un comité de travail était bonne, mais nous avons procédé « à l'envers » pour certaines étapes clés, notamment pour établir la liste des actions à inclure dans le plan. Nous avons dressé une liste de « suggestions d'actions » que nous les avons invités à commenter. Nous avons conclu après coup qu'il aurait été préférable de trouver une façon d'obtenir d'abord des suggestions d'actions des responsables d'unité, puisqu'ils sont les mieux placés pour savoir quels sont les dossiers « chauds » sur lesquels ils travaillent. Cependant, peu d'entre eux sont sensibilisés à l'existence même des GES et encore moins à l'importance de les réduire. Ceci nous indique que la sensibilisation aux changements climatiques est un enjeu clé du succès de ce Plan.

- b. *Si on prévoyait élaborer à nouveau ce type de plan, que ferions-nous de la même façon et pourquoi?*

Nous avons impliqué un très grand nombre de personnes tout au long du processus afin d'obtenir des avis, opinions et commentaires d'horizons diversifiés. De plus, nous nous sommes assurés d'établir le plus de liens possible avec les autres plans d'action en cours d'élaboration (voir Question 5. a). Enfin, il était important pour nous de choisir des actions qui avaient idéalement un impact à la fois sur la réduction des émissions et sur la résilience de la communauté en favorisant l'adaptation aux changements climatiques.

- c. *Quels sont les obstacles ou défis auxquels votre municipalité a été confrontée dans l'élaboration du présent plan, et comment les a-t-elle surmontés?*

Le défi le plus important réside probablement dans le fait que les champs de compétence sont restreints à l'Arrondissement à cause de la tendance actuelle à la centralisation des pouvoirs (et des budgets) à l'administration centrale de la Ville de Montréal. Comme nous voulions choisir uniquement des actions à la portée de l'Arrondissement (afin de maximiser les chances de réalisation des actions), cette réalité nous a forcé à mettre de côté de nombreuses actions qui auraient à notre avis eu un



impact plus important sur la réduction des émissions de GES, mais sur lesquelles nous n'avions malheureusement aucun contrôle (autre qu'un pouvoir d'influence auprès de la Ville de Montréal).

- d. *Mis à part le plan final, vos travaux ont-ils produit d'autres retombées susceptibles de servir à une autre municipalité (ex. : nouvelle politique de développement communautaire durable, série de règlements modèles, concept d'une nouvelle pratique de fonctionnement, manuel de consultation publique, listes de vérification, outil de mesure pour évaluer les progrès vers une plus grande viabilité, etc.)? Si oui, veuillez décrire brièvement et en joindre une copie au présent rapport.*

Oui. Outre la contribution aux quatre autres plans sectoriels développés en parallèle, le Plan GES a engendré ou contribué à au moins quatre retombées notables : une directive sur la gestion environnementale, une norme encadrant la réalisation d'événements écoresponsables, une entente environnementale avec les partenaires externes susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement et une politique de vidéoconférence pour limiter les déplacements des employés entre les divers bâtiments municipaux de l'arrondissement (à venir) . En ce qui concerne les documents publics, vous les trouverez ci-joints. En ce qui concerne les outils de travail développés à des fins internes, nous nous gardons le privilège de les considérer comme particuliers à l'Arrondissement et peu susceptibles de partage.

- e. *Souhaitez-vous présenter votre plan dans un atelier ou un séminaire en ligne de la FCM?*

Oui.

## **7. Publicité et diffusion**

- a. *L'initiative a-t-elle bénéficié d'une reconnaissance, d'une couverture médiatique ou d'un appui public notable? (Si oui, décrire brièvement 3-4 phrases)*

Le Plan GES a été adopté officiellement par les élus le 8 août 2017 lors de la séance du conseil d'arrondissement (conjointement avec les quatre autres plans sectoriels). Il a été rendu public le 9 août 2017 par la diffusion d'un communiqué dont le lien figure à la question suivante. Les cinq plans sectoriels sont présentés comme la *vision intégrée du Saint-Laurent de demain*. À ce titre, une stratégie de communication et de diffusion est mise en œuvre par l'équipe de la Division des communications et des relations avec les citoyens. Un cahier spécial bilingue de huit pages (quatre en français et quatre en anglais) présentant les faits saillants des cinq plans a été publié dans le bulletin de Saint-Laurent à la fin du mois d'août et diffusé à 40 000 ménages. Deux événements de dévoilement officiel des cinq plans sectoriels ont également été organisés : le premier a eu lieu le 31 août et était destiné aux partenaires externes et aux médias; le deuxième a eu lieu le 14 septembre et était destiné aux partenaires internes et plus précisément à

l'ensemble des gestionnaires de l'arrondissement. Une vidéo animée présentant les faits saillants des cinq plans a été créée et publiée sur les réseaux sociaux.

- b. *Y a-t-il un site Web contenant des renseignements supplémentaires sur l'initiative?*  
Oui. Un communiqué diffusé à la suite de l'adoption des cinq plans sectoriels qui mène à un lien vers chacun des plans : <http://tinyurl.com/ychru2dq>  
La vidéo animée publiée sur les réseaux sociaux : <https://youtu.be/oZXgDUJkWWQ>  
Le communiqué diffusé pour l'annonce des consultations Demain à Saint-Laurent : <http://tinyurl.com/y8sez43k>  
La plateforme des consultations Demain à Saint-Laurent : <http://demainasaintlaurent.ca/>

## 8. Personnes-ressources

- a. *Veillez indiquer le nom et les coordonnées (titre, adresse complète, téléphone, fax, courriel) d'une personne pouvant fournir de plus amples renseignements sur le plan.*  
**Stéphane Boutin**, conseiller en planification  
Division de l'environnement et de la protection du territoire  
Direction des travaux publics  
Arrondissement de Saint-Laurent - Ville de Montréal  
13 001, boulevard Cavendish  
Montréal (Québec) H4R 2G5  
Tél. : 514 855-6000 poste 4432  
Télé. : 514 855-6202  
Courriel : sboutin2@ville.montreal.qc.ca
- b. *Si la personne-ressource n'est plus en fonction, veuillez indiquer les coordonnées générales de l'auteur principal de la demande, comme le bureau administratif du service municipal qui a coordonné le projet, ou une autre personne-ressource du bénéficiaire ou de l'auteur principal de la demande.*  
**Mme Gaby Beaulac**, chef de division  
Division de l'environnement et de la protection du territoire  
Direction des travaux publics  
Arrondissement de Saint-Laurent - Ville de Montréal  
13 001, boulevard Cavendish  
Montréal (Québec) H4R 2G5  
Tél. : 514 855-6000 poste 4287  
Télé. : 514 855-6202  
Courriel : gbeaulac@ville.montreal.qc.ca

## **9. Déclaration de soutien financier**

© 2017, **Ville de Montréal - Arrondissement de Saint-Laurent**. Tous droits réservés.

La préparation du présent plan a été réalisée avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et administré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré cet apport, les opinions exprimées sont celles des auteurs, et la Fédération canadienne des municipalités et le gouvernement du Canada n'assument aucune responsabilité à leur égard.